

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 Janvier 2021

Présents : Mrs Mmes AYMONIER BENOIT BERMOND BORNAND BORNE BOUSQUET BUHLER-PAQUIER COLARD LAVAUX LECOMTE LORET NIZZI NOWAK OBERSON OGOR RAVEL TAILLARD

Excusés : Mme JACQUEMAIN (procuration à Mme NIZZI)

Mme LELIEVRE (procuration à Mme BORNAND)

Secrétaire : Mme LAVAUX

Convocations : 04/01/2021

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 25/11/2020

Monsieur LECOMTE demande si la validation du compte rendu du Conseil Municipal précédent est inscrite à l'ordre du jour du Conseil.

Monsieur le Maire précise que cela n'a jamais été noté depuis 13 ans.

Monsieur LECOMTE demande si le règlement intérieur du Conseil Municipal a été validé.

Monsieur le Maire répond que le règlement intérieur a été envoyé au contrôle de légalité de la Préfecture et qu'il n'est pas encore revenu.

Monsieur LECOMTE pense que le Conseil Municipal ne peut valider ce règlement intérieur car il n'est pas encore revenu du contrôle de légalité.

Monsieur LECOMTE souligne que dans le rapport sur la qualité de l'eau et de l'assainissement ne figure pas, comme l'avait cité Mr BENOIT, le prix à l'horizon 2027.

Monsieur le Maire souligne que la convergence tarifaire vise un prix de 3,30 € TTC/m³ avec redevance en 2027, hors inflation pour une facture type de 120 m³.

Monsieur LECOMTE souhaiterait que la délibération et le vote du jour figurent à la fin de chaque point à l'ordre du jour pour une meilleure lecture.

Monsieur LECOMTE pense que la bonne écriture pour « Monsieur » est plutôt M. que Mr.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance de Conseil Municipal du 25/11/2020 à l'unanimité.

2 – ENCAISSEMENT DE CHEQUES

A/ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un chèque a été adressé par GROUPAMA concernant un sinistre survenu le 11/06/2020 (dégradations complexe sportif) d'un montant de 1 480 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, par 19 voix pour, l'encaissement de ce chèque.

B/ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un chèque a été adressé par EDF concernant un remboursement de consommation d'électricité pour l'appartement situé dans le groupe scolaire, d'un montant de 1 241,67 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, par 19 voix pour, l'encaissement de ce chèque.

3 – PERSONNEL COMMUNAL

A/ CONTRATS DE TRAVAIL A DUREE DETERMINEE

Monsieur le Maire propose de conclure les contrats de travail à durée déterminée suivants

- 2 contrats d'une durée de 13 heures chacun en qualité d'Adjoints Techniques à l'école maternelle et à l'école élémentaire
- 1 contrat d'une durée totale de 145 h 40 en qualité d'ATSEM à l'école maternelle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, par 19 voix pour, de conclure ces contrats de travail.

B/ SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 30/35^{ème} ET CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 27,20/35^{ème}

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande d'un Adjoint Technique de réduire son temps de travail à l'école maternelle à compter du 4 Janvier 2021.

Le contrat initial de 30/35^{ème} est réduit à 27,20/35^{ème}. Le Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion a émis un avis favorable le 8/12/2020.

Monsieur le Maire propose donc la suppression d'un poste d'Adjoint Technique de 30/35^{ème} et la création d'un poste d'Adjoint Technique de 27,20/35^{ème}.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, par 19 voix pour, la suppression d'un poste d'Adjoint Technique de 30/35^{ème} et la création d'un poste d'Adjoint de 27,20/35^{ème}.

4 – ANNULATION D'UNE TAXE D'URBANISME

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une taxe d'urbanisme d'un montant de 2 373 € n'a pu être recouvrée.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'annuler le recouvrement de cette taxe d'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, par 19 voix pour, l'annulation de cette taxe.

5 - SORTIE DE L'INVENTAIRE DES BIENS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la tondeuse autoportée HUSTLER 17 C est hors-service. Il propose donc de retirer ce matériel de l'inventaire des biens communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, par 19 voix pour, de retirer ce matériel de l'inventaire des biens communaux.

6 – DEPENSES DU MOIS DE DECEMBRE 2020

Monsieur le Maire rapporte au Conseil Municipal les dépenses mandatées au mois de Décembre 2020.

7 – INFORMATIONS DANS LE CADRE DE LA DELEGATION

A/ Déclarations d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des déclarations d'intention d'aliéner sont parvenues en Mairie, adressées par :

- Maître Damien ROUSSEL, Notaire à SAINT-VIT (25), pour un bien sis à GRANDFONTAINE (25), cadastré Section AH n° 737 107 255 256, d'une contenance de 10a 61 et appartenant aux Consorts STEHLY (Chemin de Velesmes).
- Maître Damien ROUSSEL, Notaire à SAINT-VIT (25), pour un bien sis à GRANDFONTAINE (25), cadastré Section AC n° 270, d'une contenance de 16 a 20 et appartenant à Mr Mme RACHARD (Grande Rue).
- Maître Vincent CORNEILLE, Notaire à POUILLEY LES VIGNES (25), pour un bien sis à GRANDFONTAINE, cadastré Section AD n° 31, d'une contenance de 20 a et appartenant à Mr WELSCHINGER (Z.A)

La commune a renoncé à exercer son droit de préemption.

B/ Avenant n° 03/01 – MAPA : Réhabilitation du groupe scolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un avenant n° 03/01 concernant le lot N° 01 – Terrassement, établi par l'entreprise CLERC Véronique TP a été signé le 26/11/2020.

Ces travaux concerne une moins-value : différence entre le devis de l'avenant n° 01/01 de 3 990,25 € H.T. et le devis recalé correspondant aux prestations réalisées soit 2 397,75 € H.T.

Montant initial du marché : 29 999,69 € H.T

Rappel des avenants précédents : 589,53 € H.T

Montant du présent avenant : - 1 592,50 € H.T

Nouveau montant du marché : 28 996,72 € H.T

8 – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un pizzeria va s'installer le dimanche soir, de 17 H à 20 H, sur le parking de l'école.

Monsieur le Maire signale que la réparation du muret de l'école a été effectuée.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une rencontre a eu lieu avec Monsieur MACHUREY, Architecte, concernant le projet de construction Chemin des Pièces. Deux parcelles sont supprimées et l'accès est prévu à côté de la propriété de Mme DAUPHIN.

Monsieur le Maire rencontrera Mr DALHA, propriétaire de la parcelle adjacente au projet, cadastrée Section AC n° 376, pour un éventuel achat par la commune.

Madame BUHLER-PAQUIER demande quelle est la surface constructible en limite séparative.

Monsieur LECOMTE souligne que l'accès est actuellement trop étroit.

Monsieur le Maire précise que Mr DALHA a un droit de passage sur la parcelle AC n° 376.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Maître GRILLON, Avocate de la commune, a proposé un rejet de la requête de Mr POURCELOT et autres concernant le permis de construire MOYSE.

Monsieur le Maire signale que les travaux de réparation du toit de l'école maternelle s'élèvent à 2 200 € TTC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Boussières s'est retirée du marché de produits locaux intercommunal.

Monsieur BOUSQUET demande si les dates vont changer. Monsieur le Maire répond que le mois de Juin est propice pour ce marché.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les élections régionales et départementales sont reportées au mois de Juin.

Monsieur LECOMTE demande quand paraîtra le prochain bulletin municipal. Monsieur RAVEL répond qu'il est prévu en Mars.

Monsieur LECOMTE souligne que le chemin du Grand Bois, côté Belle Etoile, est dégradé.

Monsieur le Maire propose d'établir un calendrier des travaux à réaliser.

Monsieur LECOMTE souhaiterait que la réfection du trottoir Rue de l'Eglise soit prévue au budget. Monsieur le Maire prendra contact avec le service voirie du Grand Besançon Métropole.

Monsieur LECOMTE demande si le changement de sens de circulation n'est pas à valider par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'est rapproché du service voirie de Grand Besançon Métropole d'une part s'agit d'un arrêté municipal du Maire d'autre part.

Monsieur LECOMTE demande si la délibération sur l'approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal a été envoyée au contrôle de légalité.

Monsieur BERMOND précise que cette délibération concernant le règlement intérieur a été envoyée au contrôle de légalité et qu'elle sera approuvée après 2 mois s'il n'y a pas de remarque de la Préfecture.

Monsieur LECOMTE demande si la taxe d'aménagement est reversée aux communes par le Grand Besançon Métropole. Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement, la taxe d'aménagement est perçue directement par la commune.

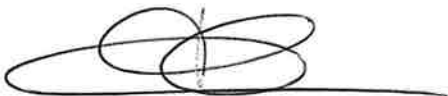
Monsieur LECOMTE signale qu'une poubelle n'a pas été totalement vidée.

Madame BUHLER-PAQUIER demande quand aura lieu le marquage du parking de la boulangerie. Un panneau « stop » est à redresser.

Séance levée à 21 H 35

La secrétaire,

D. LAVAUX



Le Maire,

H. BERMOND

